

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du MERCREDI 08 NOVEMBRE 2017

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes, à l'obtention du quorum, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean-Philippe PAGEOT, Patrick LAVILLE, Eric LAFAURIE, Laurence GOURSAT, Hervé CLEDEL, Jocelyne AUDRAN MAURY, Isabelle GRISET, Lionel CHABREYRIE.

Absents excusés: Jean DELVERT (pouvoir à Hervé CLEDEL), Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

Secrétaire de séance : Isabelle GRISET

Laurence Goursat donne a lecture du compte rendu de séance du 10 octobre 2017 qui est approuvé à l'unanimité.

Puis lecture du compte rendu de la séance du 26 octobre 2017, approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations

1/ rectification de la décision modificative N°1 Budget multiservices 2017 – création d'amortissement (achat arbustes)

2/ Classement de la voirie communautaire et autorisation de signature du procès verbal de mise à disposition à la communauté de communes CAUVALDOR

Questions diverses

1/ migration du site internet vers la nouvelle plateforme (fermeture de l'actuelle à la fin de l'année)

2/ cimetière : envisager des reprises de sépultures abandonnées

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

DÉLIBÉRATIONS

1/ Objet : Décision Modificative – Budget Multiservices 2017 : création d'un amortissement

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée la délibération actée le 10 octobre dernier suite à la demande reçue du Centre des Finances Publiques visant à créer un amortissement pour une dépense d'investissement effectuée en 2016, à savoir l'achat d'arbustes plantés sur la parcelle.

La délibération prise étant incomplète, il convient de rectifier les écritures comptables. Monsieur le Maire propose d'acter la rectification comme suit :

FONCTIONNEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
6228	Divers		-260.00
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles		260.00
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
2188	Autres immobilisations corporelles		260.00
28121 (040)	Aménagement Terrains nus	260.00	
TOTAL :		260.00	260.00

TOTAL :		260.00	260.00
----------------	--	---------------	---------------

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'écriture d'amortissement sus mentionnée et autorise Monsieur le Maire à procéder aux autres formalités s'y rattachant.

Délibération adoptée par 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE, et 0 ABSTENTION ,

2/ Objet : Classement de la voirie communautaire

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'acter les voiries d'intérêt communautaire concernées par le transfert de compétence (entretien) à la communauté de communes CAUVALDOR. Monsieur le Maire présente le récapitulatif de classement proposé (voir le détail en annexe)

Places	Voirie Urbaine	Voirie Rurale
5 places pour une superficie totale de 2 371 mètres carrés	Néant	31 voies pour un total de 30 523 mètres linéaires

Le projet de procès verbal de mise à disposition de cette voirie est présenté.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le procès verbal présenté de mise à disposition de la voirie d'intérêt communautaire à la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne
- Acte le classement de la voirie communautaire du territoire communal selon les tableaux présentés ci-dessus,
- Et autorise Monsieur le Maire à procéder aux autres formalités s'y rattachant.

Délibération adoptée par 9 voix POUR ; 0 voix CONTRE, et 0 ABSTENTION ,

QUESTIONS DIVERSES

1/ migration du site internet vers la nouvelle plateforme (fermeture de l'actuelle à la fin de l'année)

Une présentation de la maquette envisagée est présentée, en inspiration des sites des communes de Sarrazac et Prayssac. La présentation fonctionnelle du site est débattue.

2/ cimetière : envisager des reprises de sépultures abandonnées

Tel que précédemment évoqué quelques tombes semblent en état manifeste d'abandon. Les concessions étant délivrée à perpétuité, seule une procédure de constat d'abandon et de reprise, procédure d'une durée d'environ 3ans et demi, est à débiter pour permettre à la commune de récupérer ces emplacements à terme. Les concessions envisagées sont présentées.

3/ Voirie - Cauvaldor

La communauté de communes nous demande de recenser les voies nécessitant des travaux à effectuer en 2018 2019 et 2020. Après examen, une liste est établie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 25 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

Baladon le 12/11/2017
le Maire
Jean-Philippe Paged
